

FÉDÉRATION GUINÉENNE DE FOOTBALL

COMITÉ PROVISOIRE DE GESTION DE LA LIGUE GUINÉENNE DE FOOTBALL PROFESSIONNE

Crée le 04 novembre 2015 - suivant Décision n°00005/FGF/SG/2015

Réf. N°:..,... /LGFP Conakry, le 2 8 APR 2023

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

N°006/L1/LGFP/CNED/2023

La Commission Normes, Ethique et Discipline a au cours de sa réunion du 25/4/2023, a examinée entre autres les points inscrits à l'ordre du jour, les rapports des officiels (Commissaire et Arbitres) du match en retard de la 16ème journée du Championnat National de Ligue 1 Guicopres.

LA COMMISSION;

Après examen et analyse des rapports des officiels (Commissaire et Arbitres) du match Horoya AC vs CI Kamsar comptant pour la 16ème journée, joué au stade 28 Septembre le 23/4/2023 qui indiquent que :

LA COMMISSION;

A l'issue des rapports ci-dessus indiqués, il ressort que le joueur de Horoya AC Pape Abdou N'Diaye n°20 a proféré des injures grossières envers les officiels du match après son remplacement à la 74ème minute.

- Se référant au Code Disciplinaire en son chapitre $\underline{\mathbf{V}}$ qui stipule: «Propos injurieux ou grossiers à l'égard des officiels du match dans l'exercice de leurs fonctions »
- Se référant aux rapports des officiels (Commissaire et arbitres), qui ressortent que :

"Le Commissaire": « Le comportement des deux (02) équipes a permis aux Arbitres de diriger la rencontre avec aisance ».

NB: Le carton rouge du joueur Pape Abdou N'Diaye est bien mérité »

"L'Arbitre": « Le joueur Pape Abdou N'Diaye n°20 du Horoya AC, après avoir reçu le carton rouge à la 74ème minutes, a proféré des injures grossières à l'encontre des officiels lors de sa sortie sur la pelouse ; il a même enlevé son maillot et a cogné le 4ème officiel avec »

Le match Horoya AC vs CI Kamsar:

Pape Abdou N'Diaye maillot n°20 du Horoya AC est suspendu pour trois (03) matches à compter de la 15 eme et 20 pour avoir proféré des injures grossières à l'endroit des officiels dans l'exercice de leurs fonctions lors du match de la 16ème journée (Horoya AC vs CI Kamsar).

Le Club Horoya AC est soumis au paiement d'une amende de Cinq Cent Mille (500 000) Francs Guinéens pour le comportement antisportif de son joueur maillot n°20 du Horoya AC.

- > Le Club Horoya AC reçoit un dernier avertissement pour le comportement antisportif de Pape Abdou N'Diave.
- > En cas de récidive, la **LGFP** se réserve le droit de l'application sans préjudice d'autres sanctions éventuelles.

Ce montant sera versé à la comptabilité de la Ligue Guinéenne de football Professionnel. A défaut, il sera prélevé sur les subventions accordées aux Clubs pour la saison sportive 2022-2023.



